Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-01 CONCERNANT LES BRANCHEMENTS AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET ÉTABLISSANT UN TARIF DE COMPENSATION POUR L'USAGE DE L'EAU

Lors de la séance ordinaire tenue le 1er février 2021, le Conseil a adopté le règlement numéro 2021-01 concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau.

L'objet de ce règlement est d'ajouter à notre règlementation que, suite à la nouvelle loi régissant les ingénieurs, tous les frais d'ingénierie engendrés par l'élaboration de plans et devis seront également facturés en supplément aux propriétaires.

Les membres du conseil ayant en main le règlement, il y aura dispense de lecture.

Le règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca .

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 3e jour du mois de février 2021.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière